

Département du Lot	Séance du 03 septembre 2026 à 20h30
Commune de Glanes	Le trois septembre deux mille vingt-six, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Geoffrey CROS.
Nombre de membres en exercice : 12	Étaient présents : Geoffrey CROS, Jacques FERRAND, Muriel LAPAUZE, Eric AUDUBERT, Nicole SIRIEYS, Serge BEGE, Coralie BESSON, Bastien FREGEAT
Présents : 8	Étaient Représentés : Abdelghafour EL MOUKAFIH représenté par Jacques FERRAND, Mirentxu LAXAGUE représentée par Muriel LAPAUZE, Inès ALVES représentée par Geoffrey CROS
Votants : 11	Étaient Excusés : Étaient Absents :
	A été élu secrétaire de séance : Serge BEGE
	Quorum : Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Date de la convocation : 25 août 2026

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2026
- Projet d'achat de moto pompe
- Motion de soutien à la trésorerie de Saint-Céré
- FPIC 2026
- Décisions modificatives pour le budgets de l'eau et de l'assainissement
- Don en faveur des communes sinistrées par les incendies
- Devis TE46 pour les deux tranches d'enfouissement
- Devis d'accompagnement au projet global de revitalisation du bourg
- Devis modificatif pour les travaux du parking à côté de l'ancienne école
- Mise en place d'un schéma communal de défense incendie
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h30

En ouverture de séance deux représentants de l'entreprise « Isthme » basée à Toulouse, présentent leur travail (projet de qualification du bourg) et ce qu'il peut apporter à notre commune. Il consiste à réfléchir aux travaux qui pourront être lancés à court, moyen et long terme afin de ne pas se lancer à corps perdu dans un projet alors que d'autres seraient plus à propos, le conseil municipal ayant une vision d'ensemble de la commune avec ses forces et ses failles. Un document sera élaboré pour synthétiser la réflexion.

1. Nomination du secrétaire de séance (N°DE 062 2026)

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise en son article L. 2121-15 qu'au « début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ». Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder par un vote à main levée et nomme, à l'unanimité, Serge BEGÉ, secrétaire de séance.

2. Approbation du procès verbal de la dernière séance (N° DE 063 2026)

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 juin 2026 a été établi par Muriel LAPAUZE. Il a été transmis, pour approbation des membres présents à la séance, à tous les conseillers. Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 mai 2026.

3. Achat d'une moto pompe pour faciliter l'arrosage des plantations communales

Monsieur le Maire propose d'acheter une moto pompe afin de faciliter la tâche de l'arrosage. Il explique que dans la configuration actuelle, l'agent technique est obligé, à chaque lieu d'arrosage, de stopper le camion, descendre de celui-ci, remplir un arrosoir et enfin arroser les plantes. En plus de cette question de monter/descendre du camion, il y a un risque pour la santé du dos de l'agent qui porte les arrosoirs. Monsieur le Maire propose donc d'installer une moto pompe au réservoir. Pour Monsieur AUDUBERT, au lieu de cette

installation sur le camion, il faut faire une installation sur le tracteur comme le font déjà les communes environnantes (Biars-Sur-Cère par exemple) qui permettrait que l'agent reste sur le tracteur, qu'il n'ait qu'à tendre le pistolet d'arrosage directement sur le lieu à arroser. Cela éviterait tous les risques liés à la manutention et au port de charges lourdes. Monsieur AUDUBERT se charge de cette question.

4. Motion contre le projet de fermeture du Service de Gestion Comptable de Saint-Céré (N° DE 064 2026)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision unilatérale et brutale de l'administration fiscale représentée par sa Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du projet de fermeture du Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-Céré programmée au 1er janvier 2029 et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ces services au public. Il lit la motion suivante :

« **Considérant** que la décision unilatérale de fermer au 1er janvier 2029 engendrerait un préjudice considérable pour le territoire,

Considérant les investissements réalisés pour l'aménagement des bureaux du SGC de Saint-Céré à la demande de l'administration fiscale, et le manque à gagner de loyer qui ne sera plus versé,

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels,

Considérant que le maintien des Centres des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique profonde et durable, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale,

Considérant que le territoire ne peut pas être vidé de tous ses services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales, et que l'État ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural,

Après en avoir délibéré, et considérant que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens, et considérant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller les collectivités, le Conseil Municipal s'oppose fermement à la fermeture du SGC de Saint-Céré au 1^{er} janvier 2029 et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural. »

Le conseil municipal valide, à l'unanimité la motion présentée.

5. Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communale (FPIC) 2026 (N° DE 065 2026)

Monsieur le maire rappelle que la répartition du FPIC 2026, sera proposé au conseil communautaire de CAUVALDOR prochainement. Or, chaque commune a jusqu'au 24 septembre pour la voter. Il explique aux nouveaux élus que ce fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été mis en place par la loi de finances du 29 décembre 2011 pour l'année 2012. Il permet une réduction des inégalités entre les territoires. Les collectivités disposant de moyens importants, d'une dynamique économique et fiscale et d'un revenu par habitant élevé contribuent à celles plus pauvres. Donc plus un territoire a d'entreprises, plus il est riche et moins il touchera de fond de péréquation, il pourrait même en payer. Il est perçu en année N+1. La répartition du FPIC peut s'opérer selon 3 possibilités : soit par une répartition de droit commun (la commune toucherait 4 409,00 €), soit par une répartition dérogatoire en majorant ou minorant la répartition entre CAUVALDOR et les communes Communes jusqu'à 30% du montant total (la commune toucherait entre 3 086,00 € et 5 732,00 €), soit par une répartition libre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, choisi la répartition de droit commun.

6. Délibération de la décision modificative n°1 - SERVICE EAU DE GLANES 2026 (N° DE 066 2026)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants ou prévus sur des mauvais comptes et afin de payer la redevance

performance de l'eau potable et celle pour la consommation d'eau potable à l'agence Adour Garonne, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives ci après. Ces deux redevances sont collectés par la commune en année N et reversés à l'agence Adour Garonne en année N+1.

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
014 - 701249	Reversement redevance agence de l'eau	0,00 €	-2 497,00 €
014 - 701269	Revers. agence eau - Redev. eau potable	0,00 €	2 497,00 €
011 - 63712	Redevance pour la performance des réseau	0,00 €	1 000,00 €
011 - 61523	Entretien, réparations réseaux	0,00 €	-1 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €
Investissement		Recettes	Dépenses
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €
TOTAL		0,00 €	0,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

7. Délibération de la décision modificative n°2 - SERVICE ASSAINISSEMENT DE GLANES 2026 (N° DE 067 2026)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été prévus au mauvais compte, et afin de pouvoir payer la redevance pour la performance des réseaux d'assainissement, il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives ci après. Comme pour les redevances concernant l'eau potable, celle-ci est collecté en année N et est reversé en année N+1.

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
014 - 706129	Reverset redevance modernisat° agence eau	0,00 €	-1 000,00 €
011 - 63713	Redevance pour la performance des systèm	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €
Investissement		Recettes	Dépenses
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €
TOTAL		0,00 €	0,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

8. Solidarité en faveur des communes sinistrées (N° DE 068 2026)

Au vu des incendies ayant eu lieu cet été, ayant ravagés près de 120 000 hectares, et nécessités l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique l'Association des Maires de France pour marquer la solidarité des communes entre elles, met en place un fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées. Ce fonds a vocation à être pérennisé. L'allocation des dons se fera de façon transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales de maires. Monsieur le Maire propose donc aux conseillers municipaux de verser un don en ce sens. Après discussion entre les conseillers, un don de 500,00 € sera versé. Cette décision s'est faite à la majorité absolue un conseiller ayant voté contre.

9. Projet de dissimulation des réseaux à Pech Pialat - Opération 42759 ER (N° DE 069 2026)

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de dissimulation des réseaux aériens présents sur la commune. Seul le quartier de Pech Pialat n'a pas bénéficié de ces opérations. Monsieur CROS a donc contacté l'entreprise Territoires d'Énergie du Lot pour lancer les études. Il est aussi rappelé que l'entretien de l'éclairage public et des fils électriques (à l'exception du 20 000 volts) à été rétrocédé à cette entreprise précédemment. Pour ce dernier quartier, il est proposer de créer deux phases. La première sera pour la partie Nord, celle située le plus près du bourg de Glanes. La deuxième se concentrera sur la partie Sud, partie qui nécessitera un accord avec la commune de Bretenoux.

Un devis est donc soumis pour les travaux pour la partie Nord qui coûteront 464 202,00 € en tout avec une participation communale de 140 122,00 € (pour information l'autre partie coûterait 274 000,00 € en tout avec 80 000,00 € de participation de la commune). Les conseillers valident, à l'unanimité, le lancement du projet pour la phase 1 et demande aux Maire de s'en charger. Les conseillers municipaux autorisent Monsieur le Maire à solliciter des établissements bancaires afin d'évaluer l'opportunité d'un emprunt.

10. Devis pour l'accompagnement pour l'élaboration d'un plan guide (projet de qualification du bourg)

Monsieur le maire revient à la présentation faite au début de la séance par l'entreprise « Isthme ». Il montre aux conseiller le devis qui a été réalisé pour cette prestation d'accompagnement. Il en coûterait à la commune la somme de 24 200,00 € HT (soit 29 040,00 € TTC) pour la réalisation du document sans aucune option. Pour Monsieur AUDUBERT, ce document ferait peut-être double emploi avec celui qui a été élaboré par le CAUE précédemment. Monsieur BEGE explique que pour lui c'est un projet intéressant qui permettra de réfléchir. D'autres réflexions sont entendues notamment sur le prix qui est assez conséquent pour une petite commune comme Glanes. Monsieur le Maire conclut qu'en raison du devis élevé, du besoin d'être accompagné nécessairement pour des projets d'ampleur et d'avoir un conseil neutre, il soumettra le projet au CAUE pour avoir leur avis. La question est ajournée.

11. Devis pour le parking de l'école (N° DE 070 2026)

Un devis modificatif est proposé au conseil municipal pour faire suite au projet de restauration du parking de l'école. Une augmentation de 2 407,00 € HT (soit de 2 888,40 € TTC) est proposée pour la création de deux fosses d'arbres, et divers autres travaux (reprise de gouttière, ...). Le nouveau devis est de 8 123,60 € HT (soit 9 748,32 € TTC). L'ensemble des conseillers valide cette proposition.

12. Approbation de principe pour l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) (N° DE 071 2026)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin d'optimiser l'organisation du service public de la Défense Extérieure Contre les Incendies, il convient de formaliser la stratégie communale à travers un schéma directeur. Ce document permettra de rationaliser les dépenses de création, de maintenance et de signalisation des points d'eau incendie (poteaux, réserves souples, citernes). L'étude pourra être menée en régie, via les services de l'État, le SDIS ou confiée à un prestataire ou bureau d'études spécialisé. Cette proposition fait suite à une réunion organisée au mois de juillet, à la mairie, avec l'ASA d'irrigation. Elle est acceptée à l'unanimité.

13. Questions Diverses

- Résidence des coteaux de Glanes : une réunion informelle a eu lieu le 05 août dernier. Un questionnement sur la classification de l'ERP s'est posée. Elle doit remise à jour prochainement. Un bureau de contrôle est déjà intervenu le 28 août. Des travaux seront sans doute nécessaires avant qu'une visite de contrôle par le SDIS soit prévue.
- Chauffe-eau du logement de M. BARRE : un devis de 1 049 € a été signé en urgence, par Monsieur Le Maire, pour le remplacement de ce matériel qui est tombé définitivement en panne lors de l'orage du 24 août.
- Recensement INSEE : un retour sur le recensement a été reçu à la mairie. La commune compte désormais 255 habitants.
- Réunion des correspondants défense : une réunion des correspondants défense du secteur aura lieu à la salle des fêtes le 22 octobre.
- Des soucis ont été signalés à propos des éclairages publics.
- Ballade dans les vignes : cette sortie, organisée par le comité des fêtes aura lieu le 11 octobre prochain.

La séance est levée à 22h54

Président de séance
Geoffrey CROS

Secrétaire de séance
Serge BEGE